

Compte rendu de la séance du 06 avril 2018

Secrétaire(s) de la séance:

Michel RULAND

Ordre du jour:

1°) - Comptes de Gestion, Comptes Administratifs et Affectation des Résultats 2017 :

- Budget Principal
- Budget Assainissement
- Budget Lotissement La Coustète

2°) - Budgets Primitifs 2018 :

- Budget Principal
- Budget Assainissement
- Budget Lotissement La Coustète

3°) - Budget 2018 : Décision en matière de taux de Contributions Directes

4°) - FRI 2018 - Travaux de Rénovation Eglise

5°) - Prix de Vente Parcelle rue des Pyrénées

6°) - Décisions du Maire

7°) - Questions Diverses

Délibérations du conseil:

Compte de Gestion 2017 - Budget Principal (DE 2018 012)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CAZAUBON Jean-Louis

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Compte de Gestion 2017 - Budget Assainissement (DE 2018 013)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CAZAUBON Jean-Louis

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion

dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Compte de Gestion 2017 - Budget Lotissement La Coustète (DE 2018 014)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CAZAUBON Jean-Louis

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Compte Administratif 2017 - Budget Principal (DE 2018 015)

Monsieur Jean-Louis CAZAUBON, Maire, quitte la séance.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Michel RULAND,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Jean-Louis CAZAUBON après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		12 012.85		4 012.86		16 025.71
Opérations exercice	166 237.39	179 833.35	328 894.29	401 056.75	495 131.68	580 890.10
Total	166 237.39	191 846.20	328 894.29	405 069.61	495 131.68	596 915.81
Résultat de clôture		25 608.81		76 175.32		101 784.13
Restes à réaliser	524 591.00	427 855.00			524 591.00	427 855.00
Total cumulé	524 591.00	453 463.81		76 175.32	524 591.00	529 639.13
Résultat définitif	71 127.19			76 175.32		5 048.13

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Compte Administratif 2017 - Budget Assainissement (DE 2018 016)

Monsieur Jean-Louis CAZAUBON, Maire, quitte la séance.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Michel RULAND,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Jean-Louis CAZAUBON après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		12 316.25		2 959.77		15 276.02
Opérations exercice	67 177.89	56 084.48	91 164.50	95 740.24	158 342.39	151 824.72
Total	67 177.89	68 400.73	91 164.50	98 700.01	158 342.39	167 100.74
Résultat de clôture		1 222.84		7 535.51		8 758.35
Restes à réaliser	220 670.00	220 000.00			220 670.00	220 000.00
Total cumulé	220 670.00	221 222.84		7 535.51	220 670.00	228 758.35
Résultat définitif		552.84		7 535.51		8 088.35

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Compte Administratif 2017 - Budget Lotissement La Coustète (DE 2018 017)

Monsieur Jean-Louis CAZAUBON, Maire, quitte la séance.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Michel RULAND,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Jean-Louis CAZAUBON après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				172.37		172.37
Opérations exercice						
Total				172.37		172.37
Résultat de clôture				172.37		172.37
Restes à réaliser						
Total cumulé				172.37		172.37
Résultat définitif				172.37		172.37

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement 2017 - Budget Principal (DE 2018 018)

Le Conseil Municipal :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 76 175.32**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	4 012.86
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	45 602.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	72 162.46

Résultat cumulé au 31/12/2017	76 175.32
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	76 175.32
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	71 127.19
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	5 048.13
B.DEFICIT AU 31/12/2017	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Affectation du résultat de fonctionnement 2017 - Budget Assainissement (DE 2018 019)

Le Conseil Municipal :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 7 535.51**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	2 959.77
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	4 575.74
Résultat cumulé au 31/12/2017	7 535.51
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	7 535.51
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	7 535.51
B.DEFICIT AU 31/12/2017	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Affectation du résultat de fonctionnement 2017 - Budget Lotissement La Coustète (DE 2018 020)

Le Conseil Municipal :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 172.37**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	172.37
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	
Résultat cumulé au 31/12/2017	172.37
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	172.37
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	172.37
B.DEFICIT AU 31/12/2017	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Budget Primitif 2018 - Budget Principal (DE 2018 021)

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2018 de la Commune de Poueyferre,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Poueyferre pour l'année 2018 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 749 641.00 Euros
En dépenses à la somme de : 1 749 641.00 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	126 846.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	154 820.00
65	Autres charges de gestion courante	361 178.00
66	Charges financières	23 200.00
023	Virement à la section d'investissement	62 848.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 276.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		733 168.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	300.00
70	Produits des services, du domaine, vente	4 920.00
73	Impôts et taxes	437 872.00
74	Dotations et participations	135 829.00
75	Autres produits de gestion courante	133 719.00
77	Produits exceptionnels	5 480.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	5 048.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		733 168.00

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	910 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	51 000.00
020	Dépenses imprévues	45 473.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 016 473.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	439 845.00
16	Emprunts et dettes assimilées	361 600.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	19 236.00

1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	71 127.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 460.00
27	Autres immobilisations financières	30 473.00
021	Virement de la section de fonctionnement	62 848.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 276.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	25 608.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 016 473.00

ADOPTE A LA MAJORITE

Budget Primitif 2018 - Budget Assainissement (DE 2018 022)

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2018 de la Commune de Poueyferre,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Poueyferre pour l'année 2018 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 390 207.00 Euros

En dépenses à la somme de : 390 207.00 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	45 690.00
65	Autres charges de gestion courante	300.00
66	Charges financières	14 795.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	38 500.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		99 285.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	72 530.00
74	Subventions d'exploitation	5 249.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 971.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	7 535.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		99 285.00

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
23	Immobilisations en cours	260 701.00
16	Emprunts et dettes assimilées	16 250.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 971.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		290 922.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	1 855.00
16	Emprunts et dettes assimilées	249 345.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	38 500.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	1 222.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		290 922.00

ADOPTE A LA MAJORITE**Budget Primitif 2018 - Budget Lotissement La Coustète (DE 2018 023)**

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2018 de la Commune de Poueyferre,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Poueyferre pour l'année 2018 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 90 645.00 Euros
En dépenses à la somme de : 90 645.00 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	1 450.00
65	Autres charges de gestion courante	28 249.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 473.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		60 172.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	60 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	172.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		60 172.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	30 473.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		30 473.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 473.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		30 473.00

ADOPTE A LA MAJORITE

Budget 2018 : Décision en matière de taux de contributions directes (DE 2018 024)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire pour le budget de l'exercice 2018 les taux de contributions directes de l'année précédente à savoir :

Taxe d'habitation : 8,69

Taxe foncière (bâti) : 4,98

Taxe foncière (non bâti) : 60,04

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

1°) – approuve la proposition de Monsieur le Maire

2°) – décide de reconduire pour le budget de l'exercice 2018 les taux de contributions directes de l'année précédente comme indiqué ci-dessus.

FRI 2018 - Travaux de Rénovation Eglise (DE 2018 025)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale de solliciter de Madame la Présidente du Conseil Régional Occitanie l'attribution d'une aide financière au titre du Fonds Régional d'Intervention 2018 (FRI) afin de mener à bien les travaux de rénovation de l'Eglise de Poueyferré dont l'estimation s'élève à 38.526,68 €. H.T

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

1°) – Adoptent le rapport présenté

2°) – Approuvent le proposition de Monsieur le Maire

3°) – Sollicitent de Madame la Présidente du Conseil Régional Occitanie l'attribution d'une aide financière au titre du Fonds Régional d'Intervention 2018 (FRI) afin de mener à bien les travaux de rénovation de l'Eglise de Poueyferré dont l'estimation s'élève à 38.526,68 €.

4°) – Approuvent le plan de financement proposé

5°) – Chargent Monsieur le Maire de faire le nécessaire en conséquence.

Prix de Vente Parcelle Section A n°976 - Rue des Pyrénées (DE 2018 026)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que par délibération en date du 23 juin 2015 , elle a fixé le prix du m2 de la parcelle cadastrée Section A n° 976 de 626 m2 , rue des Pyrénées, propriété de la commune, à 75 € le m2.

Compte tenu des contraintes particulières liées notamment à la nature du sous-sol, qui mettent dans la nécessité les futurs acquéreurs de réaliser des fondations spéciales générant des dépenses conséquentes, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser le prix du m2 de cette parcelle et de le ramener à 64 € le m2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

1°) – adoptent le projet présenté

2°) – approuvent la proposition de Monsieur le Maire

3°) – Décident de réviser le prix du m2 de la parcelle de terrain cadastrée Section A N° 976 de 626 m2 sise Rue des Pyrénées , propriété de la Commune et de le ramener de 75 € à 64 € le m2 pour les raisons évoquées ci-dessus.

4°) – Donnent tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tout document et prendre toutes les dispositions relatives à la vente de cette parcelle.

5°) – Précisent que l'acte sera signé à l'office Notarial X. BERDOU - D. MARTY-D.FONT-BASSABER - C. GOUARDE 10 avenue du Maréchal-juin 65100 – LOURDES.